



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Information & Communication
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 13 août 2019



Statistique en matière d'asile

2^{ème} trimestre 2019

Synthèse

Demandes d'asile

Au deuxième trimestre 2019, 3347 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 335 de moins qu'au premier trimestre 2019 et 422 de moins qu'au deuxième trimestre 2018. Au cours du premier semestre 2019, 7029 demandes d'asile ont été présentées en Suisse, soit un recul de 10,1 % par rapport à la même période de l'année passée. Avec 1003 demandes, le mois de juin 2019 affiche un recul de 19,5 % par rapport à juin 2018 (2018 : 1246).

La migration irrégulière vers l'Europe continue de reculer. Par contre, on relève à nouveau d'importants mouvements migratoires secondaires de migrants et de requérants d'asile au sein de l'Europe. Beaucoup de pays européens sont confrontés à une hausse du nombre de requérants d'asile originaires de pays libérés de l'obligation du visa. Ces personnes entrent légalement dans l'espace Schengen et y déposent une demande d'asile. Au cours des cinq premiers mois de 2019, elles étaient près de 75 000 et comptaient pour 25 % environ de toutes les demandes d'asile déposées en Europe. Les principaux pays de provenance concernés étaient le Venezuela, la Colombie, la Géorgie et l'Albanie. Jusqu'à présent, seule la Géorgie revêt une importance pour la Suisse.

Le nombre de traversées de la Méditerranée se situe à un niveau peu élevé. Durant le deuxième trimestre 2019, 18 500 personnes sont parvenues en Grèce, en Italie ou en Espagne par la Méditerranée (1er trimestre : 15 500). Au premier semestre 2019, l'ampleur de la migration par la Méditerranée se situait sous le niveau du premier semestre 2018, et ce, sur chacune des trois routes : 2800 migrants ont débarqué en Italie par la voie centrale (1er semestre 2018 : 16 600), 18 000 en Grèce par la voie orientale (1er semestre 2018 : 23 200) et 13 300 en Espagne par la voie occidentale (1er semestre 2018 : 17 900). La détente de la situation migratoire ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, Libye en tête. Il se pourrait donc que la migration et, partant, les demandes d'asile en Europe repartent à la hausse à brève échéance. L'éventualité que des migrants poursuivent leur route à l'intérieur de l'Europe demeure, particulièrement depuis l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Actuellement, la République de Chypre enregistre une hausse significative des demandes d'asile. Au cours du premier semestre 2019, près de 6000 personnes y ont demandé l'asile.

Durant le deuxième trimestre 2019, le principal pays de provenance des requérants d'asile en Suisse a été l'Érythrée, avec 718 demandes, soit 38 de moins qu'au premier trimestre 2019 (-5 %). Cependant, près de 43 % de ces demandes résultent de la naissance d'enfants dont les parents étaient déjà en procédure d'asile et 42 % concernent des personnes arrivées en Suisse à la faveur de regroupements familiaux.

L'Afghanistan arrive en deuxième position, avec 295 demandes (-7 demandes, -2 %), suivie de la Turquie, avec 272 demandes (+49, +22 %), de la Syrie, avec 227 demandes (-57, -20 %), du Sri Lanka, avec 190 demandes (+3, +2 %) et de la Géorgie, avec 155 demandes (-76, -33 %).

Outre la Turquie, la Somalie a affiché, au deuxième trimestre 2019, une hausse d'au moins 30 demandes par rapport au trimestre précédent (127 demandes, +31, +33 %). En revanche, outre les ressortissants de l'Érythrée, de la Syrie et de la Géorgie, ceux de l'Algérie (140, soit -84 demandes, -38 %) et du Nigéria (83, soit -67, -45 %) ont été nettement moins nombreux à déposer une demande d'asile.

Cas réglés et effectifs en procédure d'asile

Au deuxième trimestre 2019, 4827 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 570 demandes (13,4 %) de plus qu'au premier trimestre. L'asile a été accordé à 1396 personnes.

Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 31,2 %, en hausse par rapport au trimestre précédent (27,9 %). 2189 demandes ont été rejetées à la suite d'une procédure formelle, tandis que 353 autres, devenues sans objet, ont été classées. En outre, 889 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 709 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin.

Au deuxième trimestre 2019, 1262 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 1136). Sur ce nombre, 1155 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 57,0 % (trimestre précédent : 53,7 %).

Par rapport au trimestre précédent, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 1144 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 10 218 (-14,3 %). Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de la même période de 2018 (15 737 demandes d'asile en suspens en première instance), on observe une baisse de 5519 demandes (-35,1 %).

Réinstallation et relocalisation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié, en priorité des personnes qui ont fui dans les pays voisins de la Syrie, mais qui ne peuvent y rester et qui ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine. Depuis 2013, 3713 personnes ont trouvé refuge dans notre pays à la faveur de divers programmes de réinstallation suisses.

Le 9 décembre 2016, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir jusqu'à 2000 personnes particulièrement vulnérables. Début 2019, 397 personnes sont entrées à ce titre en Suisse. Au total, 1993 ont ainsi été admises, si bien que ce contingent a été clôturé. Par ailleurs, au premier semestre 2019, 142 personnes sont entrées en Suisse au titre du nouveau contingent de 800 personnes particulièrement vulnérables que la Suisse compte accueillir dans un délai d'un an, conformément à la décision du Conseil fédéral du 30 novembre 2018.

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il n'a pas pour objet d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile, celle-ci étant alors régie par le droit national de l'État Dublin en question.

Au deuxième trimestre 2019, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 1214 personnes, lorsqu'elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 886 cas, l'État sollicité s'est déclaré prêt à prendre la personne en charge. Par contre, dans 411 autres cas, la demande a été rejetée. Au total, 463 personnes ont ainsi pu être transférées par voie aérienne ou terrestre au cours de la période sous revue. Pendant la même période, la Suisse a, quant à elle, reçu 1190 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 590 et rejeté 600. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. En tout, 295 personnes ont été transférées dans notre pays.

Départs et avis d'exécution du renvoi

Au deuxième trimestre 2019, 1634 personnes ont quitté la Suisse ou ont pu être rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 56 de moins (-3,8 %) que durant la même période l'an dernier. 448 d'entre elles sont parties de manière autonome et contrôlée, 736 ont été rapatriées et 450 transférées vers un État tiers ou un État Dublin. 1108 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou leur lieu de séjour est inconnu (2ème trimestre 2018 : 1494).

Suivi de l'exécution des renvois relevant du domaine de l'asile

Dans le cadre du commentaire sur la statistique en matière d'asile du 2ème trimestre 2019, le suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile se rapporte à la situation au 30 avril 2019. Ce monitoring, publié une fois par an, se réfère à la même période de l'année précédente. Dans la publication de cette année, nous avons légèrement adapté certains graphiques et tableaux.

Le transfert des requérants d'asile déboutés dans leur État de provenance ou dans un État Dublin (exécution des renvois) est du ressort des cantons. Les pratiques de mise en œuvre diffèrent toutefois d'un canton à l'autre. Pour expliquer ceci, il convient néanmoins de relever que les conditions-cadres varient d'un canton à l'autre, comme par exemple :

- la pratique judiciaire et les lois cantonales sur les mesures de contrainte ;
- le nombre de places de détention administrative disponibles en vue de l'exécution des renvois ;
- les particularités des centres de test à Zurich et en Suisse romande (jusqu'à fin février 2019) ;
- les distorsions statistiques qui peuvent se produire car dans les cantons où se situent des centres fédéraux d'asile (CFA), des cas d'exécution du renvoi avec départs depuis des CFA sont ajoutés à ceux des cantons;
- Priorités cantonales différentes suivant les catégories d'exécution du renvoi.

Le SEM mène régulièrement des entretiens avec les cantons en vue d'optimiser l'exécution des renvois.

À la demande des cantons, la Confédération leur apporte un soutien opérationnel dans l'exécution des renvois. Elle prête notamment son concours dans l'identification des personnes à renvoyer, l'obtention de documents de voyage et l'organisation des départs. Depuis le 1er mars, le SEM lance l'obtention des documents directement depuis les CFA. En tant qu'organe de coordination central, la Confédération prend contact avec les autorités du pays d'origine de la personne tenue de quitter la Suisse dans le but d'entamer les démarches nécessaires au retour. La qualité de la collaboration avec les États concernés revêt donc une grande importance. S'agissant du soutien au retour, une hausse du nombre de cas en suspens est à relever depuis le dernier rapport de suivi, en particulier pour les ressortissants érythréens et iraniens. Tandis que croissance des chiffres pour l'Erythrée est le résultat du durcissement de la pratique d'asile de juin 2016, celle pour l'Iran s'explique par la réduction des cas en suspens en matière de procédure d'asile. Pour ces États de provenance, les processus d'identification s'avèrent compliqués et le rapatriement des personnes frappées d'une décision de renvoi se heurte souvent à des blocages.

De nouveau, le SEM a pu réduire le nombre de cas de soutien au retour en suspens notamment en ce qui concerne les ressortissants tunisiens et nigériens. La collaboration avec les autorités tunisiennes en matière d'obtention de documents de voyage s'est considérablement améliorée l'an passé. La forte proportion des personnes dont on ne connaît pas le pays de provenance reste problématique, car de longues démarches doivent être entreprises pour établir leur nationalité et leur identité en vue de leur rapatriement.

Taux d'activité professionnelle

Fin juin 2019, 857 requérants dont la procédure d'asile était en cours avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle de 8,6 % sur l'ensemble de la Suisse, soit 18 de moins (-2,1 %) qu'au même mois de l'an dernier.

Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 12 557 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 39,2 %), ce qui représente une augmentation de 3097 personnes (+32,7 %) par rapport à l'année précédente.

Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 8511 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 33,5 %), soit 2295 de plus (+36,9 %) que l'année précédente. Le nombre d'actifs dans chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés, pour chaque canton, dans les tableaux détaillés.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin juin 2018	Fin juin 2019	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	63'814	60'801	-4.7
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	19'175	13'173	-31.3
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	15'737	10'218	-35.1
Décisions 1 ^{er} instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	3'438	2'955	-14.0
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	44'085	47'084	6.8
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	24'461	26'892	9.9
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'592	10'144	5.8
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	7'674	6'830	-11.0
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	2'358	3'218	36.5
Total suspensions de l'exécution du renvoi	Fin du mois	408	401	-1.7
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	-
Suspensions (individus)	Fin du mois	408	401	-1.7
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	146	143	-2.1
Total des effectifs Soutien au retour SaR ²⁾	Fin du mois	4'740	4'881	3.0
dont cas sans processus d'asile en suspens	Fin du mois	4'065	4'243	4.4
Effectifs Identification ³⁾	Fin du mois	0	2'870	-
Effectifs Obtention des documents de voyage ⁴⁾	Fin du mois	3'066	302	-
Effectifs Organisation du départ	Fin du mois	540	432	-20.0
Effectifs Retour suspendu / bloqué	Fin du mois	400	422	5.5
Effectifs Cas spéciaux statistiques	Fin du mois	734	855	16.5
Nombre de réfugiés reconnus	Fin du mois	54'445	59'819	9.9
Réfugiés permis B	Fin du mois	34'402	40'392	17.4
Réfugiés permis C	Fin du mois	20'043	19'427	-3.1
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR)	Fin du mois	122'324	124'863	2.1

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

²⁾ L'effectif des SaR inclut les personnes dont la procédure d'asile est en cours, si bien que ce chiffre ne peut pas être utilisé dans le calcul du total.

³⁾ Les chiffres du processus partiel Identification ne sont disponibles que depuis le 1er janvier 2019. Il n'est donc pas possible de procéder à des comparaisons avec 2018.

⁴⁾ La plupart des cas en suspens du processus Obtention des documents de voyage ont été transférés le 31.12.2108 dans la nouvelle catégorie Identification. En raison d'écarts importants liés au changement de système, la colonne 3 ne contient pas de spécifications.

Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2019	Trim. 2/2019	+/- en %
		1.1.-30.6.2018	1.1.-30.6.2019	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	908	712	-21.6
	Année	1'970	1'620	-17.8
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'195	830	-30.5
	Année	1'919	2'025	5.5
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	3'682	3'347	-9.1
	Année	7'820	7'029	-10.1
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	295	255	-13.6
	Année	639	550	-13.9
Cas réglés en première instance	Trimestre	4'257	4'827	13.4
	Année	13'555	9'084	-33.0
Décisions positives	Trimestre	1'098	1'396	27.1
	Année	3'306	2'494	-24.6
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	996	1'133	13.8
	Année	4'154	2'129	-48.7
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	859	1'056	22.9
	Année	2'520	1'915	-24.0
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	14	22	57.1
	Année	19	36	89.5
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	962	867	-9.9
	Année	2'737	1'829	-33.2
Radiations	Trimestre	328	353	7.6
	Année	819	681	-16.8
Taux de reconnaissance en % ¹	Trimestre	27.9	31.2	-
	Année	26.0	29.7	-
Taux de protection en % ²	Trimestre	53.7	57.0	-
	Année	58.7	55.4	-
Groupe : Entrées (Resettlement)	Trimestre	364	170	-53.3
	Année	422	534	26.5
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	236	291	23.3
	Année	393	527	34.1
Entrées Relocation	Trimestre	0	0	-
	Année	27	0	-100.0
Admissions provisoires	Trimestre	1'136	1'262	11.1
	Année	4'474	2'398	-46.4
Admissions provisoires LAsi et LEI	Trimestre	956	1'098	14.9
	Année	3'939	2'054	-47.9
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	180	164	-8.9
	Année	535	344	-35.7
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	1'090	912	-16.3
	Année	1'991	2'002	0.6

1 **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

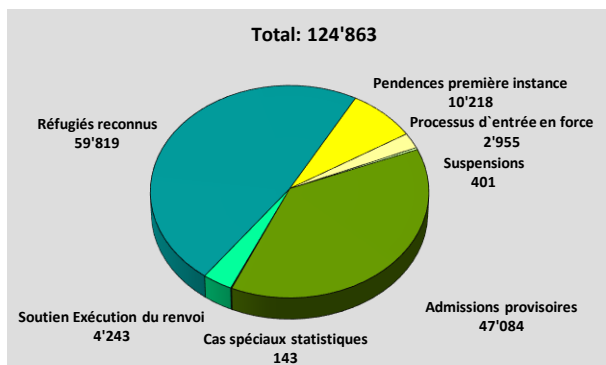
2 **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2019	Trim. 2/2019	+/- en %
		1.1.-30.6.2018	1.1.-30.6.2019	
Demandes de réexamen	Trimestre	286	351	22.7
	Année	643	637	-0.9
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	291	361	24.1
	Année	647	652	0.8
Révocations et extinctions asile	Trimestre	299	390	30.4
	Année	537	689	28.3
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	1'357	1'214	-10.5
	Année	3'873	2'571	-33.6
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'425	1'190	-16.5
	Année	3'261	2'615	-19.8
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	975	886	-9.1
	Année	2'751	1'861	-32.4
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	720	590	-18.1
	Année	1'397	1'310	-6.2
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	818	709	-13.3
	Année	2'488	1'527	-38.6
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	459	463	0.9
	Année	922	922	0.0
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	309	295	-4.5
	Année	600	604	0.7
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	162	191	17.9
	Année	375	353	-5.9
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	14	10	-28.6
	Année	11	24	118.2
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	136	164	20.6
	Année	315	300	-4.8
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	10	9	-10.0
	Année	11	19	72.7
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	70	94	34.3
	Année	116	164	41.4
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	80	79	-1.3
	Année	191	159	-16.8
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	8	1	-87.5
	Année	5	9	80.0
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	701	657	-6.3
	Année	1'021	1'358	33.0
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	716	616	-14.0
	Année	987	1'332	35.0
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	Trimestre	678	570	-15.9
	Année	933	1'248	33.8
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	38	46	21.1
	Année	54	84	55.6

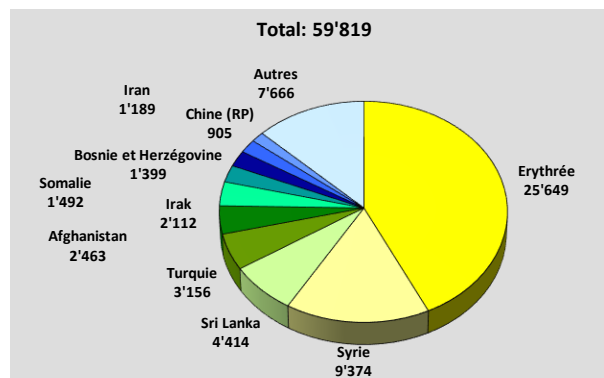
Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2019	Trim. 2/2019	+/- en %
		1.1.-30.6.2018	1.1.-30.6.2019	
Nouveaux séjours dans le processus asile	Trimestre	4'276	3'775	-11.7
	Année	8'733	8'051	-7.8
Entrées	Trimestre	3'076	2'646	-14.0
	Année	6'246	5'722	-8.4
Reprises du séjour	Trimestre	471	449	-4.7
	Année	962	920	-4.4
Naissances	Trimestre	729	680	-6.7
	Année	1'525	1'409	-7.6
Entrées demandes soutien au retour SaR (reprises incl.)	Trimestre	2'566	2'695	5.0
	Année	5'127	5'261	2.6
Règlements du séjour après octroi de l'asile	Trimestre	1'223	1'603	31.1
	Année	3'389	2'826	-16.6
Règlements du séjour par les cantons	Trimestre	1'024	826	-19.3
	Année	1'526	1'850	21.2
Départs après décision d'asile ou Dublin	Trimestre	1'450	1'439	-0.8
	Année	3'290	2'889	-12.2
Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien au retour SaR	Trimestre	3'268	3'547	8,5
	Année	8'006	6'815	-14,9
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	388	448	15,5
	Année	841	836	-0,6
Renvois pays d'origine	Trimestre	736	736	0,0
	Année	1'607	1'472	-8,4
Renvois pays tiers	Trimestre	54	46	-14,8
	Année	111	100	-9,9
Renvois pays Dublin	Trimestre	420	404	-3,8
	Année	815	824	1,1
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'031	1'108	7,5
	Année	2'881	2'139	-25,8
Autres départs	Trimestre	639	805	26,0
	Année	1'751	1'444	-17,5

* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien au retour (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

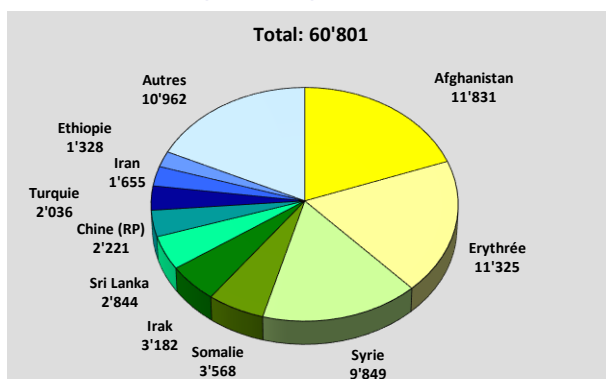
Effectifs



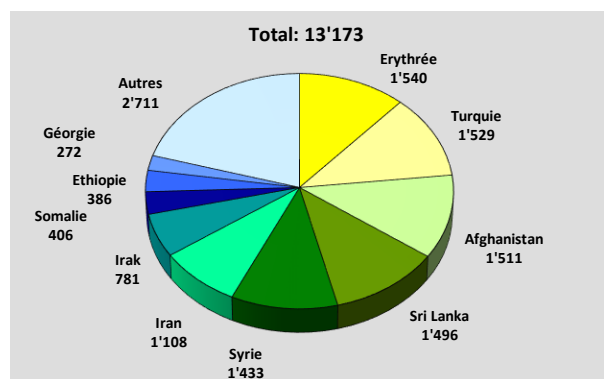
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR) : statuts



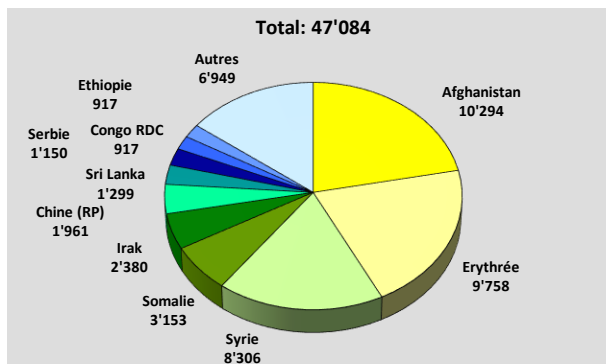
Réfugiés reconnus : pays de provenance



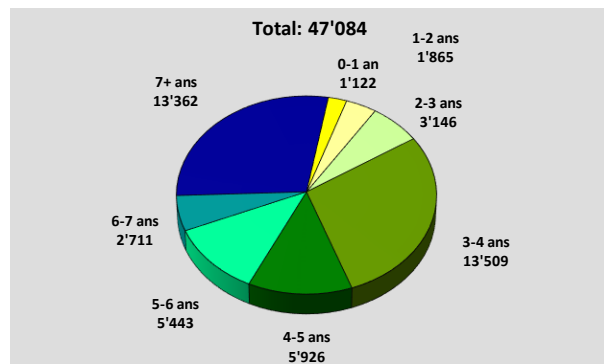
Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance



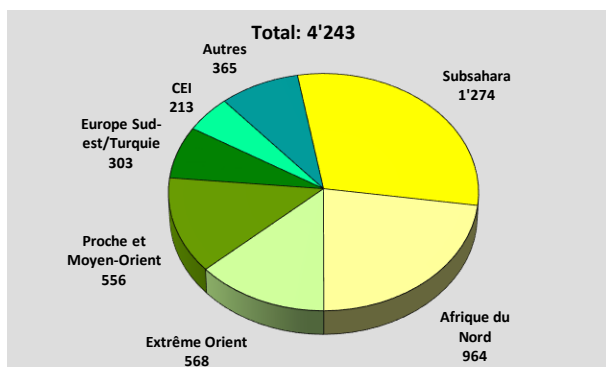
Personnes dans le processus procédure : pays de provenance



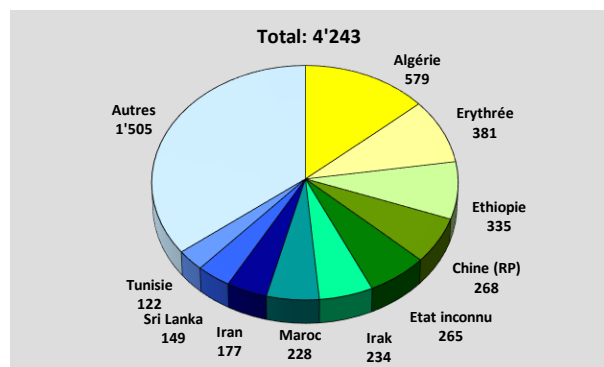
Admissions provisoires : pays de provenance



Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

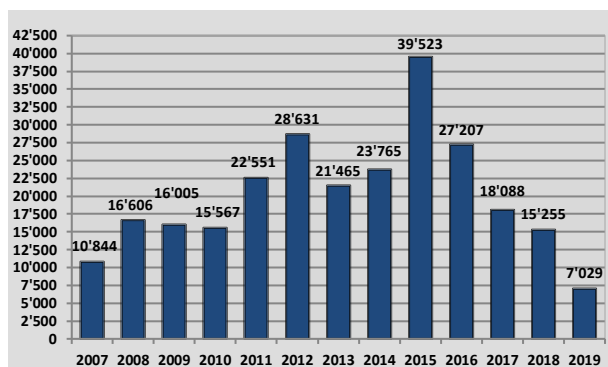


Soutiens au retour (SaR) : régions (personnes sans processus d'asile en suspens)

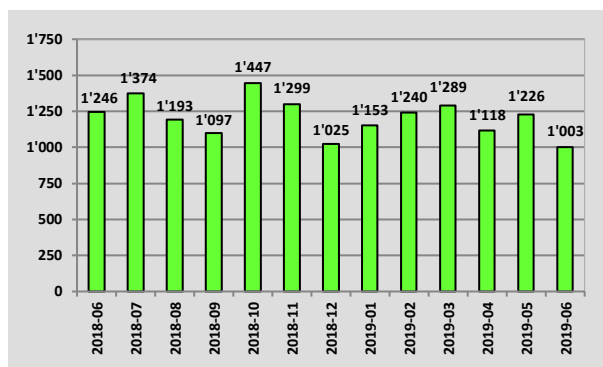


Soutiens au retour (SaR) : pays de provenance (personnes sans processus d'asile en suspens)

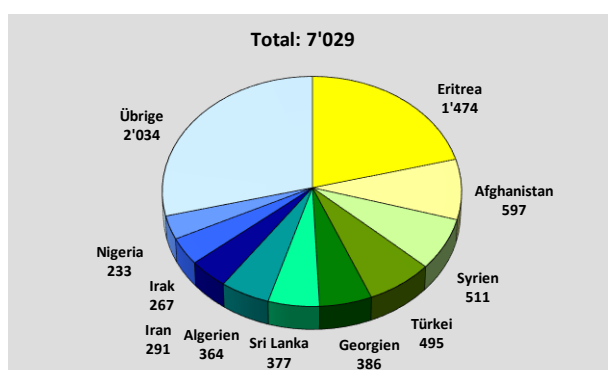
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

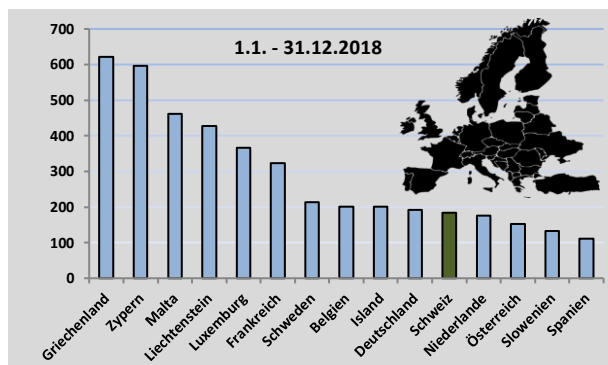


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance
1.1. – 30.6.2019

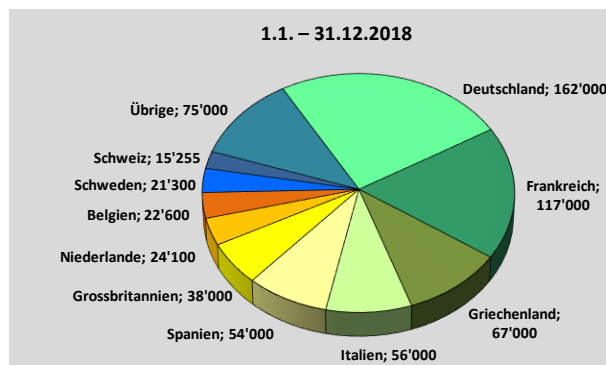
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 2 ^{ème} trimestre 2019	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à juin 2019	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	718	21.5	-38	-5.0	1'474	21.0	-123	-7.7
2	Afghanistan	295	8.8	-7	-2.3	597	8.5	47	8.5
3	Turquie	272	8.1	49	22.0	495	7.0	111	28.9
4	Syrie	227	6.8	-57	-20.1	511	7.3	-133	-20.7
5	Sri Lanka	190	5.7	3	1.6	377	5.4	26	7.4
6	Géorgie	155	4.6	-76	-32.9	386	5.5	-154	-28.5
7	Iran	147	4.4	3	2.1	291	4.1	129	79.6
8	Algérie	140	4.2	-84	-37.5	364	5.2	3	0.8
9	Somalie	127	3.8	31	32.3	223	3.2	-122	-35.4
10	Irak	122	3.6	-23	-15.9	267	3.8	-12	-4.3
	Autres	954	28.5	-136	-12.5	2'044	29.1	-563	-21.6
	Total	3'347	100.0	-335	-9.1	7'029	100.0	-791	-10.1

Demands d'asile en comparaison internationale

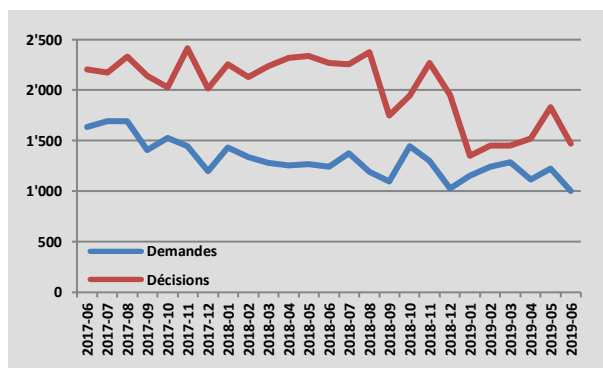


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2018; habitants 6/2018)

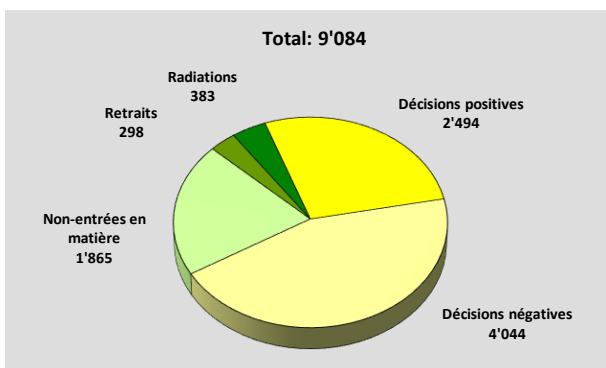


Demands d'asile dans certains États européens

Cas traités en première instance



Évolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 30.6.2019

Demands en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 2 ^{ème} tri- mestre 2019	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à juin 2019	En % du total	Compar. avec an- née préc. (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'396	28.9	298	27.1	2'494	27.5	-812	-24.6
taux de reconnaissance (en %)	31.2	-	3.3	-	29.7	-	3.7	-
Rejets avec AP	1'133	23.5	137	13.8	2'129	23.4	-2'025	-48.7
Non-entrées en matière avec AP	22	0.5	8	57.1	36	0.4	17	89.5
taux de protection (en %)	57.0	-	3.4	-	55.4	-	-3.3	-
Rejets sans AP	1'056	21.9	197	22.9	1'915	21.1	-605	-24.0
Non-entrées en matière sans AP	867	18.0	-95	-9.9	1'829	20.1	-908	-33.2
Radiations	353	7.3	25	7.6	681	7.5	-138	-16.8
Total	4'827	100.0	570	13.4	9'084	100.0	-4'471	-33.0
Demands en suspens	10'218	-	-1'144	-10.1	10'218	-	-5'519	-35.1

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 2 ^{ème} trimestre 2019	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à juin 2019	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	912	-178	-16.3	2'002	11	0.6
Révocations et extinctions asile	390	91	30.4	689	152	28.3

Règlements du séjour et sorties

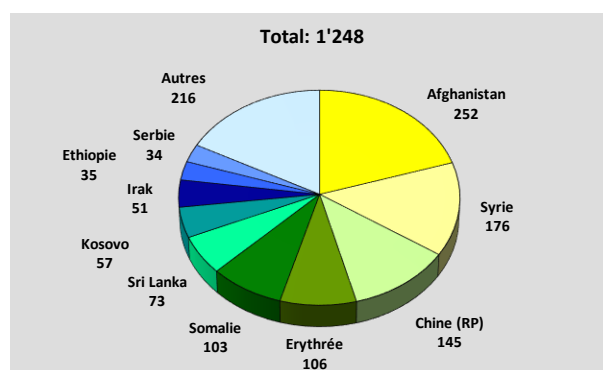
Règlements du séjour

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2019	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2019	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'603	380	31.1	2'826	-563	-16.6
Admissions provisoires	1'262	126	11.1	2'398	-2'076	-46.4
AP LAsi et LEI	1'098	142	14.9	2'054	-1'885	-47.9
AP avec qualité de réfugié	164	-16	-8.9	344	-191	-35.7
Règlements de police des étrangers ¹⁾	209	-70	-25.1	488	14	3.0
Règlements cas de rigueur ²⁾	576	-99	-14.7	1'251	320	34.4
Autres règlements	41	-29	-41.4	111	-10	-8.3
Total	3'691	308	9.1	7'074	-2'315	-24.7

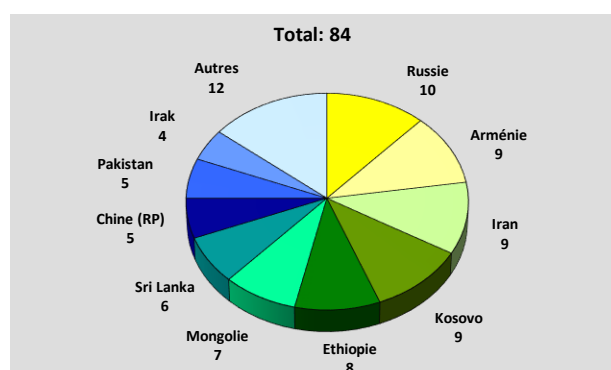
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEI pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



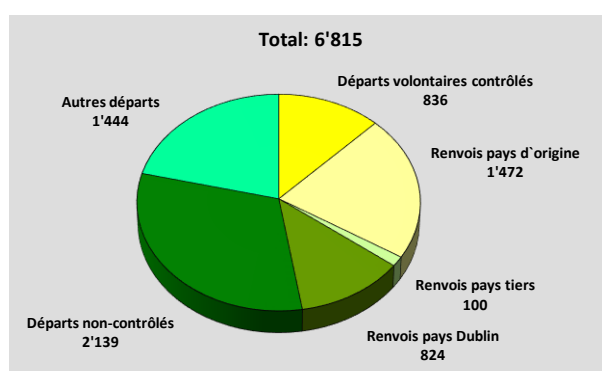
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEI principales nationalités – 1.1. – 30.6.2019



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 30.6.2019

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2019	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2019	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	570	-108	-15.9	1'248	315	33.8
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	46	8	21.1	84	30	55.6
procédure d'asile pendante	11	6	120.0	16	15	1'500.0
procédure d'asile close	35	2	6.1	68	15	28.3
Total	616	-100	-14.0	1'332	345	35.0

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et proces- sus soutien au retour SaR (LAsi et LEI)



Sorties LAsi et LEI – 1.1. – 30.6.2019

Départ et communication de l'exécution du renvoi (LAsi et LEI) par nationalité

	Nationalité	Sorties 2 ^{ème} trimestre 2019	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à juin 2019	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Algérie	381	10.7	72	23.3	690	10.1	12	1.8
2	Géorgie	254	7.2	-16	-5.9	524	7.7	-72	-12.1
3	Albanie	184	5.2	6	3.4	362	5.3	-31	-7.9
4	Nigéria	184	5.2	-34	-15.6	402	5.9	-36	-8.2
5	Maroc	175	4.9	22	14.4	328	4.8	-27	-7.6
6	Erythrée	160	4.5	-1	-0.6	321	4.7	-84	-20.7
7	Sri Lanka	139	3.9	36	35.0	242	3.6	3	1.3
8	Kosovo	129	3.6	15	13.2	243	3.6	40	19.7
9	Serbie	123	3.5	13	11.8	233	3.4	-104	-30.9
10	Afghanistan	115	3.2	11	10.6	219	3.2	-32	-12.7
	Autres	1'703	48.0	155	10.0	3'251	47.7	-860	-20.9
	Total	3'547	100.0	279	8.5	6'815	100.0	-1'191	-14.9

Soutien au retour SaR

Effectifs SaR

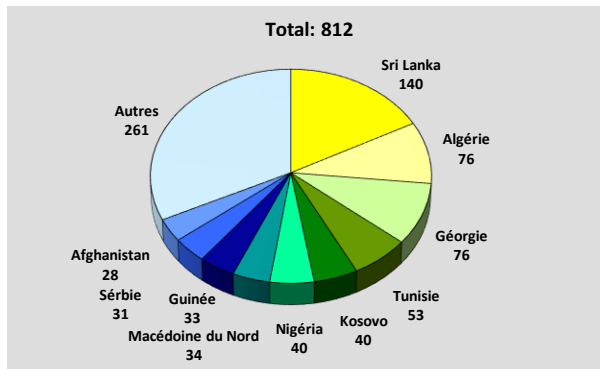
Effectif à la fin de la période		Fin juin 2018	Fin juin 2019	+/- en %
Total des effectifs Soutien au retour SaR (LAsi et LEI)	Fin du mois	4'740	4'881	3.0
dont cas avec processus d'asile en suspens	Fin du mois	675	638	-5.5
dont cas sans processus d'asile en suspens	Fin du mois	4'065	4'243	4.4
Effectifs Identification ¹⁾	Fin du mois	-	2'870	-
Effectifs SaR Asile: Identification	Fin du mois	-	2'594	-
Effectifs SaR LEI: Identification	Fin du mois	-	276	-
Effectifs Obtention documents de voyage ²⁾	Fin du mois	3'066	302	-
Effectifs SaR Asile: Obtention documents de voyage	Fin du mois	2'672	278	-
Effectifs SaR LEI: Obtention documents de voyage	Fin du mois	394	24	-
Effectifs Organisation du départ	Fin du mois	540	432	-20.0
Effectifs SaR Asile: Organisation du départ	Fin du mois	314	259	-17.5
Effectifs SaR LEI: Organisation du départ	Fin du mois	226	173	-23.5
Effectifs Retour suspendu / bloqué	Fin du mois	400	422	5.5
Effectifs Cas spéciaux statistiques	Fin du mois	734	855	16.5

Flux SaR

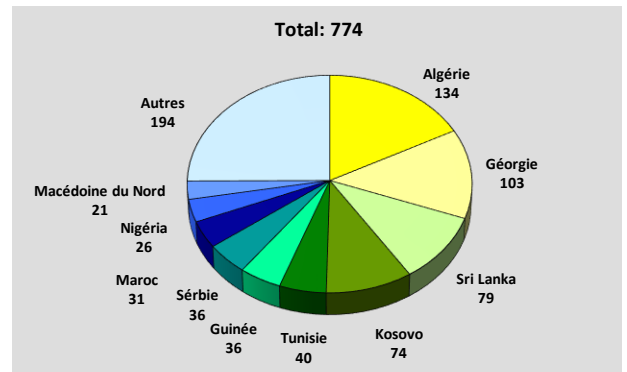
	Règlements ^{2ème} trimestre 2019	Comparai-son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai-son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2019	Comparai-son avec année précédente (absolu)	Comparai-son avec année précédente (%)
Demandes d'identification ¹⁾	804	64	8.6	1'544	-	-
Identification positive ¹⁾	439	66	17.7	812	-	-
Identification négative ¹⁾	367	128	53.6	606	-	-
Radiations demande ¹⁾	6	0	0	12	-	-
Demandes Obtention docum. de voyage ²⁾	697	14	2.0	1'380	204	17.3
Papiers disponibles ²⁾	207	69	50.0	345	-	-
Papiers obtenus par ses propres moyens ²⁾	33	10	43.5	56	-	-
Papiers obtenus ²⁾	363	-48	-11.7	774	-	-
Papiers non obtenus ²⁾	6	-2	-25.0	14	-	-
Radiations demande ²⁾	56	19	51.4	93	-	-
Demandes Organisation du départ	2'282	22	1.0	4'542	2'341	106.4
Fins de l'organisation du départ	1'570	35	2.3	3'105	979	46.0
Radiations demande	688	70	11.3	1'306	-	-

¹⁾ Les chiffres relatifs aux identifications ainsi que certaines informations sur les procédures d'obtention de documents de voyage et l'organisation des départs ne sont saisis dans SYMIC que depuis début 2019. Auparavant, les personnes en cours d'identification figuraient sous « Obtention des documents de voyage ». Par conséquent, comparer ces chiffres avec ceux de la même période de l'année précédente n'est pas possible.

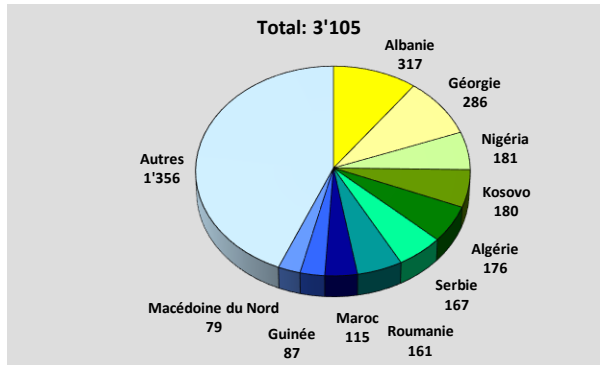
²⁾ Une grande partie de cas de processus « d'obtention » en suspens jusqu'au 31.12.2018 ont été transférés dans la catégorie « Identification ». Ce changement de système a pour résultat une réduction du chiffre de cas pour lesquels les papiers ont été obtenus. En raison de ce changement de système il n'y a pas de comparaison avec les chiffres de l'année précédente.



**Identification positive :
Principaux pays de provenance - 1.1. – 30.6.2019**



**Papiers obtenus :
Principaux pays de provenance 1.1. – 30.6.2019**

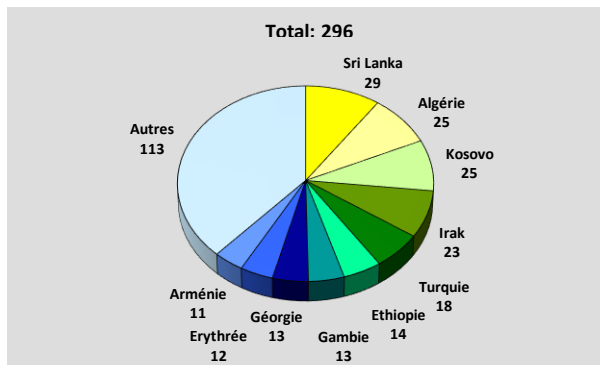


**Fins de l'organisation du départ :
Principaux pays de provenance 1.1. – 30.6.2019**

Aide au retour

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2019	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2019	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Demandes d'aide au retour	223	92	70.2	354	-	-
Aide au retour approuvée (y.c. partiel.)	189	82	76.6	296	-	-
Aide au retour refusée	2	-4	-66.7	8	-	-

¹⁾ Les chiffres sur l'aide au retour ne sont saisis que depuis début 2019 dans le SYMIC. Pour cette raison, il n'est pas possible de procéder à des comparaisons avec la même période de l'année précédente.



**Aide au retour approuvée (y.c. partiel) :
Principaux pays de provenance 1.1. – 30.6.2019**

Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

(Date butoir: 30.04.2019)

Jusqu'à l'introduction de la nouvelle application informatique eRetour, le rapport de suivi sur le retour est publié une fois par an dans le cadre des statistiques trimestrielles. Les analyses reposent sur les données SYMIC, qui ont été préalablement nettoyées en collaboration avec les cantons. Les chiffres publiés se rapportent à la situation au 30 avril 2019. S'agissant des rubriques 1, 2b et 4, les effectifs de la période sous revue ne sont que partiellement comparables avec ceux de l'année précédente en raison du changement de système.

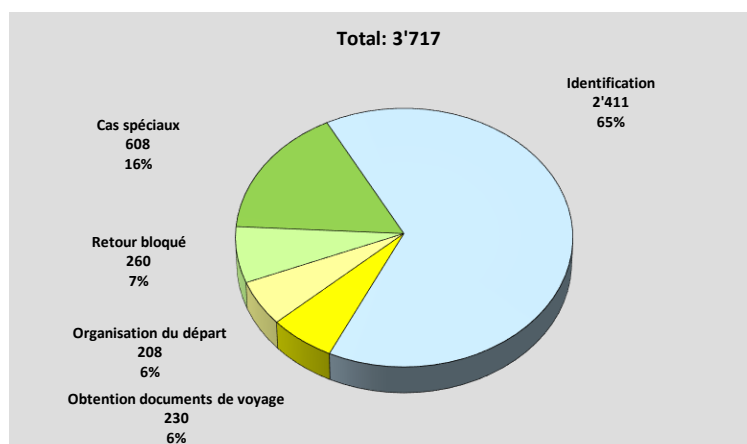
En effet, de nouveaux codes SYMIC ont été introduits le 1er janvier 2019, ce qui a engendré des transferts entre les processus partiels. Les personnes dont l'identification est en cours figuraient jusqu'à fin 2018 dans l'effectif lié à l'obtention des documents de voyage. Qui plus est, les données de la période sous revue affichent des écarts par rapport à celles de l'an passé dans la mesure où les tableaux publiés dans le dernier rapport avaient été établis sur la base des seuls cantons d'attribution et ne tenaient donc pas encore compte des cantons d'exécution. Ces derniers sont saisis dans SYMIC depuis 2018, mais la mise à jour des données n'était pas encore totalement achevée au moment de la publication du rapport 2018. Les autres rubriques (2a et 3) sont restées inchangées.

Le suivi contient les graphiques et tableaux suivants sur l'exécution des renvois:

- 1) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis après la procédure d'asile ventilé selon la phase d'exécution (en partie modifié: introduction du processus partiel Identification) -> p. 18, 19, 22
- 2) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis
 - a. ventilé selon la phase d'exécution (inchangé par rapport à 2018) -> p. 20
 - b. évolution du nombre de cas de soutien au retour et variation des effectifs par rapport à l'année précédente (une comparaison avec l'année précédente n'est pas possible du fait du changement de système ; nouveau) -> p. 24
- 3) Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels les subventions ont été supprimées -> p. 25
- 4) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis dans le domaine de l'asile, par pays (en partie modifié: désormais tous les processus partiels sont indiqués) -> p. 26

1. Effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis après la procédure d'asile ventilé selon la phase d'exécution

Le graphique qui suit présente le nombre de cas traités dans le cadre du soutien au retour au 30 avril 2019, ventilés selon la phase d'exécution.



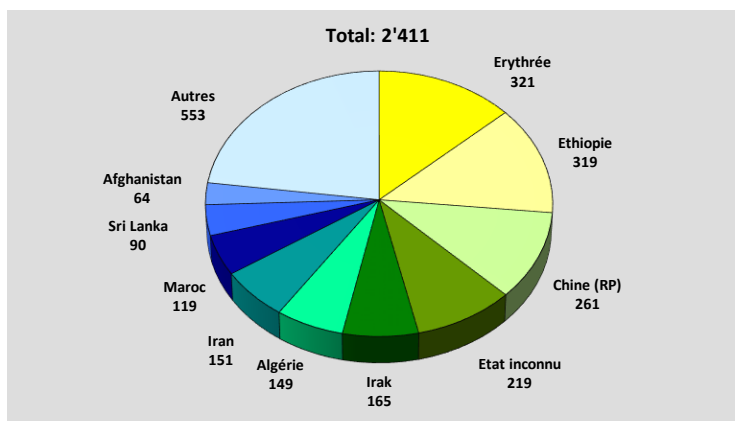
Effectif Soutien au retour Asile au 30.4.2019, mis à jour selon les indications fournies par les cantons

Afin de présenter plus en détail les activités menées dans le domaine de l'identification et de l'obtention des documents de voyage, un nouveau processus partiel « Identification » a été mis en place. Il est désormais possible de différencier les personnes à identifier de celles qui le sont déjà et pour lesquels un document de voyage doit être obtenu. Un examen détaillé et une réorganisation des données ont permis de transférer une grande partie des cas encore en sus-pens au 31 décembre 2018 de la catégorie « Obtention de documents de voyage » à celle des « Identification ». Dans les cas de la catégorie « Identification », le SEM prend des mesures d'instruction pour établir la nationalité ou l'identité de l'intéressé. La catégorie « Obtention de documents de voyage » ne recouvre plus que les personnes déjà identifiées pour lesquelles un document de voyage est en cours d'obtention.

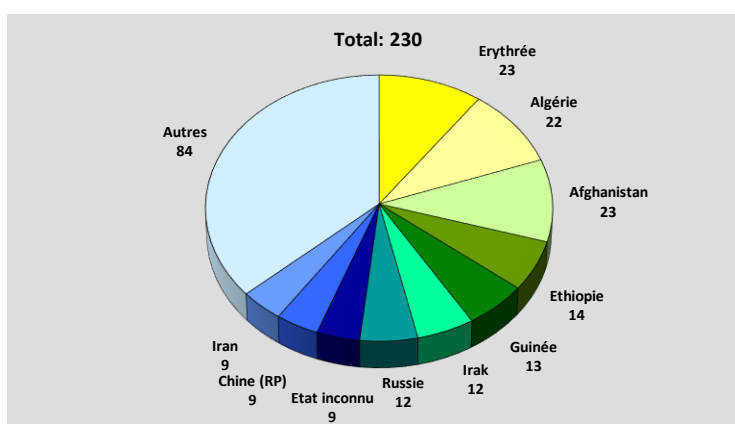
Dans les cas en phase d'organisation du départ, des documents de voyage ont été délivrés et une réservation de vol a été soit demandée, soit effectuée par le SEM. La majorité des cas dont le soutien au retour est bloqué ou suspendu concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Pour ce qui est des cas spéciaux statistiques, il existe deux catégories : la première regroupe les cas pour lesquels des documents de voyage ont été délivrés ou pour lesquels l'identité de l'intéressé est établie, mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers) ou la demande d'organisation du départ font encore défaut. La deuxième catégorie comprend les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse volontairement et pour lesquelles il s'avère difficile d'organiser un retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance.

Effectif des personnes en phase de soutien au retour (identification et obtention de documents de voyage) ventilé selon la nationalité

Les graphiques suivants livrent des informations sur les principaux pays de provenance des personnes en phase de soutien au retour (identification et obtention de documents de voyage) au 30 avril 2019 ; il peut s'agir aussi bien de nouveaux que d'anciens cas. Une part considérable des dossiers en suspens dans l'attente d'une identification et de documents de voyage concerne des pays pour lesquels l'exécution du renvoi est très difficile, auquel il faut consacrer des ressources importantes, faute de coopération des autorités du pays concerné.



**Identifications Asile en cours au 30.4.2019,
mis à jour selon les indications fournies par les cantons**



**Obtention des documents de voyage en suspens (asile)
au 30.04.2019, mis à jour selon les indications fournies
par les cantons**

2.a) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis ventilé selon la phase d'exécution

La phase d'exécution du renvoi comprend tous les cas dans lesquels les personnes concernées ont reçu une décision de renvoi entrée en force à l'issue de la procédure d'asile et le canton a déposé auprès du SEM une demande de soutien au retour (en vue d'établir l'identité de l'intéressé et d'obtenir des documents de voyage) ou remis au SEM une annonce de réservation de vol. Depuis le 1er mars 2019, le SEM soutient les cantons en matière d'exécution des renvois directement à partir des CFA.

Ce tableau indique la phase d'exécution du renvoi à laquelle correspondent les dossiers en suspens.

Dans certains pays, l'exécution des renvois s'avère très difficile faute de coopération. Le Conseil fédéral a confié en juin 2012 au DFJP le mandat de dresser une liste des pays pour lesquels le dossier ayant trait aux retours doit être lié aux intérêts généraux de la Suisse en matière de politique étrangère. Figurent actuellement sur cette liste l'Algérie, l'Éthiopie, l'Iran et le Maroc.

Remarque : Le SEM (Division Retour) a mis à jour les listes de contrôle par rapport aux dossiers d'exécution du renvoi en suspens en coopération avec les cantons. Aussi est-il possible que les chiffres figurant dans le tableau ci-après diffèrent quelque peu des statistiques officielles.

Effectif des soutiens au retour Asile au 30.4.2019, mis à jour selon les indications fournies par les cantons

Canton	Total Effectif SaR asile		Identification		Obtention documents de voyage		Organisation du départ		SaR bloqué		Cas spéciaux statistiques	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
Total	3'717	100.0	2'411	100.0	230	100.0	208	100.0	260	100.0	608	100.0
Appenzell Rh.-ext.	15	0.4	9	0.4	1	0.4	0	0.0	0	0.0	5	0.8
Appenzell Rh.-int.	1	0.0	0	0.0	1	0.4	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Argovie	279	7.5	185	7.7	23	10.0	15	7.2	24	9.2	32	5.3
Bâle-Campagne	155	4.2	116	4.8	5	2.2	7	3.4	3	1.2	24	3.9
Bâle-Ville	73	2.0	45	1.9	3	1.3	5	2.4	2	0.8	18	3.0
Berne	466	12.5	347	14.4	26	11.3	19	9.1	15	5.8	59	9.7
Fribourg	132	3.6	78	3.2	8	3.5	18	8.7	5	1.9	23	3.8
Genève	278	7.5	174	7.2	18	7.8	21	10.1	25	9.6	40	6.6
Glaris	18	0.5	12	0.5	1	0.4	1	0.5	0	0.0	4	0.7
Grisons	68	1.8	49	2.0	5	2.2	2	1.0	4	1.5	8	1.3
Jura	47	1.3	32	1.3	2	0.9	3	1.4	1	0.4	9	1.5
Lucerne	104	2.8	66	2.7	9	3.9	5	2.4	6	2.3	18	3.0
Neuchâtel	74	2.0	55	2.3	3	1.3	3	1.4	4	1.5	9	1.5
Nidwald	9	0.2	6	0.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0	3	0.5
Obwald	13	0.3	12	0.5	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	0.2
Saint-Gall	163	4.4	102	4.2	8	3.5	6	2.9	21	8.1	26	4.3
Schaffhouse	76	2.0	50	2.1	8	3.5	6	2.9	3	1.2	9	1.5
Schwyz	77	2.1	55	2.3	4	1.7	4	1.9	3	1.2	11	1.8
Soleure	200	5.4	134	5.6	13	5.7	3	1.4	10	3.8	40	6.6
Tessin	57	1.5	30	1.2	6	2.6	8	3.8	3	1.2	10	1.6
Thurgovie	63	1.7	38	1.6	4	1.7	11	5.3	3	1.2	7	1.2
Uri	2	0.1	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	2	0.3
Valais	141	3.8	96	4.0	6	2.6	8	3.8	12	4.6	19	3.1
Vaud	584	15.7	306	12.7	29	12.6	29	13.9	75	28.8	145	23.8
Zoug	55	1.5	37	1.5	7	3.0	1	0.5	0	0.0	10	1.6
Zurich	567	15.3	377	15.6	40	17.4	33	15.9	41	15.8	76	12.5

Définition de la table concernant l'effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis ventilées selon la phase d'exécution (cf. p. 20) :

Soutien au retour (auparavant soutien à l'exécution du renvoi)

Le SEM assiste les cantons lors de l'exécution des renvois, des expulsions ou des expulsions pénales. À la demande de l'autorité cantonale des migrations compétente, il se charge d'obtenir les documents de voyage nécessaires pour renvoyer ou expulser les étrangers concernés.

Processus d'identification en suspens:

Afin de présenter plus en détail les activités menées dans le domaine de l'identification et de l'obtention des documents de voyage, un nouveau processus partiel « Identification » a été mis en place le 1^{er} janvier 2019. Le processus partiel « Identification » est lancé lorsque la personne ne dispose d'aucun document d'identité valable. Lorsqu'une personne tenue de quitter le pays ne coopère pas à l'obtention de documents de voyage, le SEM prend des mesures d'instruction pour établir la nationalité ou l'identité de l'intéressé. Dans ce cas, les autorités cantonales compétentes déposent une demande de soutien au retour auprès du SEM. Si la personne concernée se trouve dans un CFA, le SEM lance le processus d'identification directement après l'entretien de départ. En l'absence de documents de voyage valables, la Division Retour du SEM prend contact, en tant qu'organe de coordination, avec les autorités du pays d'origine de la personne tenue au départ. Ces autorités confirment ou non la nationalité indiquée par l'intéressé et clarifient, dans la négative, sa véritable origine.

Ce processus reste ouvert jusqu'à ce que les autorités du pays d'origine confirment la nationalité ou l'identité des personnes désireuses de partir ou tenues de quitter la Suisse. Lorsque la confirmation a été apportée, le processus d'identification est clôturé et la phase d'obtention de documents de voyage peut débuter. Le processus partiel « Identification » est classé lorsque les clarifications menées en vue d'établir l'identité doivent être interrompues (p.ex. après une suspension de l'exécution du renvoi ordonnée par le TAF ou le SEM) ou en cas de départ non contrôlé.

L'identité ne peut pas être vérifiée dans tous les cas. Lorsque tous les moyens de clarifier l'identité sont restés sans résultats, le processus d'identification est enregistré comme négatif.

Obtention des documents de voyage en suspens:

Lorsque les autorités du pays d'origine ont confirmé l'identité ou la nationalité des personnes désireuses de partir ou tenues de quitter la Suisse, le processus partiel « Obtention de documents de voyage » peut être lancé. Il reste en général ouvert auprès de la Division Retour jusqu'à ce que la division consulaire de l'ambassade compétente délivre un document de voyage de remplacement.

En présence d'un document de voyage suffisant, les processus d'identification et d'obtention de documents de voyage sont bouclés et la phase d'organisation du départ peut commencer. L'étape de l'obtention de documents (processus d'identification compris) est enregistrée dans le SYMIC. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir les documents de voyage nécessaires, cet échec est signalé en indiquant « Documents non obtenus ». Par ailleurs, l'obtention de documents est classée lorsque les démarches doivent être interrompues (p. ex. suite à une suspension de l'exécution du renvoi ordonnée par le TAF ou le SEM) ou en cas de départ non contrôlé.

Organisation des départs en suspens

Dans les cas en phase d'organisation du départ, des documents de voyage sont disponibles. Les cantons adressent une demande d'organisation du départ à la Division Retour (swissREPAT) afin que celle-ci organise un vol. Dans tous les cas, swissREPAT est responsable du lancement et de la clôture du processus partiel lié à l'organisation du départ. Ce processus reste ouvert jusqu'au départ de l'intéressé, jusqu'à ce qu'il soit établi que le départ ne peut pas avoir lieu ou jusqu'à ce que l'on constate que l'intéressé est parti de manière non contrôlée.

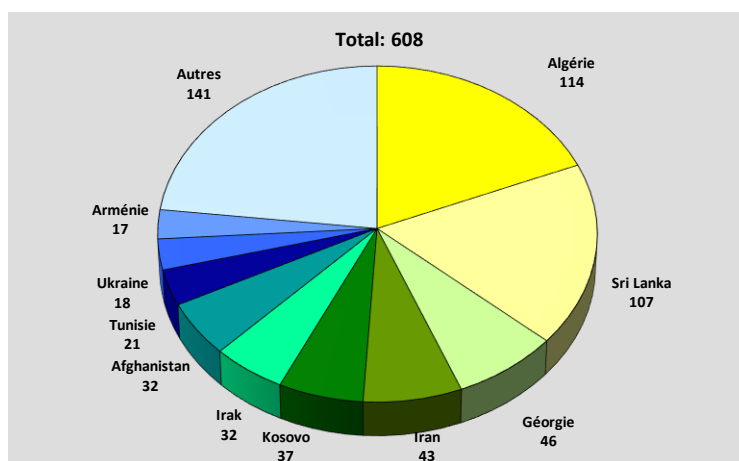
Soutien au retour bloqué ou suspendu

La majorité des cas dans lesquels l'exécution du renvoi est bloquée ou a été suspendue concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est pendante. Toutefois, le blocage peut aussi avoir des causes techniques (p. ex. de la part du pays de provenance) ou politiques (non-exécution cantonale).

Cas spéciaux statistiques :

En règle générale, les cas spéciaux statistiques portent sur des cas dans lesquels aucun des processus partiels ci-dessus n'est ouvert. Seul le processus principal « Soutien au retour » est ouvert, si bien que ce type de cas apparaît provisoirement dans les cas spéciaux. Il s'agit généralement de personnes dont le renvoi peut être exécuté et pour lesquelles la mention « Documents de voyage obtenus » a été saisie, mais pour lesquelles l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers) ou la demande d'organisation du départ font défaut. Cette catégorie comprend également les personnes qui ne veulent pas quitter volontairement la Suisse et pour lesquelles l'organisation du retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance s'avère difficile.

Une fois les documents de voyage obtenus, le canton chargé d'exécuter le renvoi est responsable de la suite de la procédure ; il est tenu d'informer les requérants déboutés de leur obligation de collaborer et, s'ils n'obtempèrent pas, d'ordonner des mesures de contrainte.



Cas spéciaux de soutien au retour Asile : effectif au 30.4.2019, mis à jour selon les indications fournies par les cantons

2.b) Effectif des soutiens au retour ventilé selon la phase d'exécution

Le travail fourni par les cantons en matière d'exécution des renvois ne peut pas faire l'objet de comparaisons sur la base des chiffres absolus dans la mesure où le nombre de renvois à exécuter varie d'un canton à l'autre.

Aussi le suivi de l'exécution des renvois compare-t-il la proportion des personnes entrées dans le processus d'exécution (asile) devant être conduit par un canton, mais dont le départ n'a pas encore eu lieu (cas d'exécution en suspens ; état au 30 avril 2019) à la proportion des départs au cours de l'année. Ces chiffres incluent les départs autonomes contrôlés ainsi que les transferts vers le pays d'origine, un État tiers ou un État Dublin.

Le tableau ci-après indique le nombre d'entrées en phase d'exécution du renvoi (asile) ainsi que le nombre de départs au cours de la dernière année sous revue.

À cet égard, il faut souligner qu'une fois entrées en processus d'exécution du renvoi, une partie des personnes quittent la Suisse de manière non contrôlée et que pour d'autres leur séjour est clos pour des raisons administratives (classement). **Le nombre de départs retenus dans la statistique est donc toujours inférieur au nombre de départs effectifs.** De plus, des cas répertoriés peuvent se rapporter à une période antérieure parce qu'un départ a été reporté.

En raison du changement de système, les mouvements ont été saisis selon l'ancien système jusqu'à la fin 2018 et selon le nouveau à partir de 2019. Le présent rapport de suivi pour la période sous revue regroupe donc des chiffres comptabilisés selon les deux systèmes.

Évolutions des soutiens au retour SaR et variation des effectifs par rapport à l'année précédente

Canton	1.5.2017 – 30.4.2018				1.5.2018 – 30.4.2019 ²⁾				Effectif SaR asile au 30.4.2018 ²⁾	Effectif SaR asile au 30.4.2019 ²⁾	Variation des effectifs absolu ³⁾
	Entrées SaR asile		Sorties SaR asile ¹⁾		Entrées SaR asile		Sorties SaR asile ¹⁾				
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%			
Total	7'305	100.0	3'303	100.0	6'549	100.0	2'884	100.0	3'044	3'717	673
Appenzell Rh.-ext.	33	0.5	16	0.5	21	0.3	14	0.5	13	15	2
Appenzell Rh.-int.	5	0.1	3	0.1	3	0.0	1	0.0	2	1	-1
Argovie	396	5.4	180	5.4	328	5.0	131	4.5	224	279	55
Bâle-Campagne	325	4.4	146	4.4	152	2.3	69	2.4	131	155	24
Bâle-Ville	343	4.7	171	5.2	400	6.1	183	6.3	50	73	23
Berne	794	10.9	396	12.0	752	11.5	416	14.4	408	466	58
Fribourg	218	3.0	108	3.3	355	5.4	140	4.9	81	132	51
Genève	520	7.1	226	6.8	392	6.0	195	6.8	205	278	73
Glaris	27	0.4	16	0.5	32	0.5	14	0.5	13	18	5
Grisons	173	2.4	84	2.5	126	1.9	67	2.3	46	68	22
Jura	76	1.0	40	1.2	42	0.6	16	0.6	21	47	26
Lucerne	268	3.7	142	4.3	291	4.4	122	4.2	88	104	16
Neuchâtel	156	2.1	70	2.1	141	2.2	59	2.0	75	74	-1
Nidwald	27	0.4	10	0.3	23	0.4	10	0.3	6	9	3
Obwald	10	0.1	2	0.1	4	0.1	1	0.0	5	13	8
Saint-Gall	290	4.0	137	4.1	241	3.7	130	4.5	146	163	17
Schaffhouse	79	1.1	23	0.7	63	1.0	25	0.9	65	76	11
Schwyz	111	1.5	51	1.5	102	1.6	42	1.5	40	77	37
Soleure	272	3.7	87	2.6	212	3.2	90	3.1	131	200	69
Tessin	155	2.1	92	2.8	204	3.1	85	2.9	43	57	14
Thurgovie	295	4.0	161	4.9	277	4.2	156	5.4	57	63	6
Uri	21	0.3	15	0.5	11	0.2	8	0.3	3	2	-1
Valais	214	2.9	122	3.7	196	3.0	102	3.5	119	141	22
Vaud	906	12.4	356	10.8	615	9.4	267	9.3	532	584	52
Zoug	61	0.8	34	1.0	59	0.9	40	1.4	44	55	11
Zurich	1'412	19.3	599	18.1	1'138	17.4	452	15.7	464	567	103
Pas d'indication ⁴⁾	118	1.6	16	0.5	369	5.6	49	1.7	32	0	-32

1) Départs volontaires contrôlés et renvois après SaR asile.

2) Chiffres mis à jour selon les indications fournies par les cantons.

3) Pas de chiffres relatifs en raison du changement de système.

4) En raison du changement de système, les cantons chargés de l'exécution du renvoi ont été rajoutés.

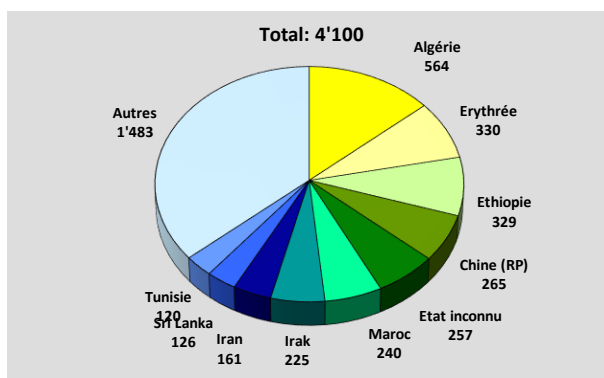
3. Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels aucune subvention n'a été versée en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton (état : 30.4.2019)

Le tableau ci-dessous met en évidence le nombre de NEM entrées en force durant l'année sous revue dans le domaine de Dublin, le nombre de transferts dans l'État Dublin compétent effectués cette même année et le nombre de cas Dublin dans lesquels le SEM a renoncé à verser des subventions au canton en vertu de l'art. 89b LAsi, parce que l'intéressé n'a pas été transféré dans les délais vers l'État Dublin compétent. Relevons qu'une NEM entrée en force peut également donner lieu à un départ non contrôlé ou autre (voir p. 9). C'est pourquoi le nombre de transferts est toujours moins élevé que le nombre de NEM Dublin entrées en force ; du fait du décalage entre la décision et le transfert, ce nombre peut aussi concerner des cas plus anciens. Lorsque le délai d'un transfert n'est pas respecté et que la personne concernée n'est pas partie de manière non contrôlée, la Suisse est responsable de la demande et doit introduire une procédure d'asile nationale. Cette prise en charge entraîne d'importantes répercussions financières. Depuis le mois d'octobre 2016, la Confédération peut, en vertu de l'art. 89b LAsi, renoncer à verser à un canton les indemnités forfaitaires (subventions) ou lui réclamer le remboursement d'indemnités déjà versées, lorsque ce canton ne remplit pas ses obligations en matière d'exécution des renvois ou ne les remplit que partiellement et que rien ne justifie de tels manquements. Depuis janvier 2019, cette disposition légale s'applique également en cas de non-exécution du renvoi dans le pays de provenance lorsque certaines conditions sont réunies. Ce cas ne s'est encore jamais présenté.

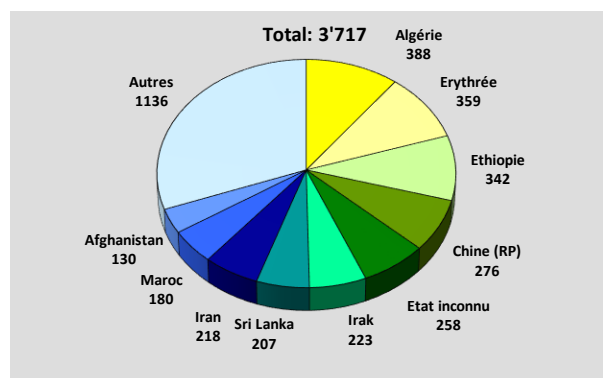
Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.5.2018 – 30.4.2019	Nombre de transferts Dublin out 1.5.2018 – 30.4.2019	Nombre de cas pour lesquels le versement des subventions a été arrêté 1.5.2018 – 30.4.2019
Appenzell Rh.-ext.	28	8	0
Appenzell Rh.-int.	7	0	0
Argovie	218	74	0
Bâle-Campagne	177	63	4
Bâle-Ville	218	88	0
Berne	436	219	0
Fribourg	297	110	0
Genève	120	73	22
Glaris	16	10	1
Grisons	81	56	0
Jura	25	11	0
Lucerne	175	89	0
Neuchâtel	34	15	4
Nidwald	19	7	0
Obwald	0	1	0
Saint-Gall	155	62	0
Schaffhouse	35	7	0
Schwyz	53	26	0
Soleure	111	52	1
Tessin	84	51	3
Thurgovie	363	129	0
Uri	11	3	0
Valais	79	27	2
Vaud	169	76	53
Zoug	40	28	0
Zurich	529	285	3
Pas d'indication	2	194	0
Total	3'482	1'764	93

4. Effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis ventilées selon le pays : effectif total et effectif des personnes relevant du domaine de l'asile

Les deux graphiques ci-dessous montrent, au 30 avril 2019, de quels États sont originaires les personnes qui font l'objet d'un soutien au retour (nouveau : tous les processus partiels) : le premier regroupe l'ensemble des personnes, alors que le second ne retient que les personnes relevant du domaine de l'asile. Quant au tableau qui suit, il met en évidence l'évolution du nombre de ressortissants des principaux pays de provenance (sans suspensions et cas spéciaux) qui relèvent du domaine de l'asile et font l'objet d'un soutien au retour.



Effectif des soutiens au retour au 30.4.2019 (personnes sans processus d'asile en suspens)



Effectif des soutiens au retour Asile au 30.4.2019, mis à jour selon les indications fournies par les cantons

Effectif des personnes avec soutien au retour Asile¹

Nationalité	Nombre de cas au 30.4.2018	Nombre de cas au 30.4.2019
Algérie	200	213
Erythrée	117	351
Ethiopie	290	336
Chine (rép. pop.)	254	271
État inconnu	205	235
Irak	131	177
Sri Lanka	44	106
Iran	93	172
Maroc	150	141
Afghanistan	84	95
Autres	790	752
Total	2'358	2'849

1) Dans ce tableau, l'effectif SaR après procédure d'asile correspond à l'effectif des personnes pour lesquelles un soutien au retour a été requis après la procédure d'asile (sans les suspensions ni les cas spéciaux).

Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>